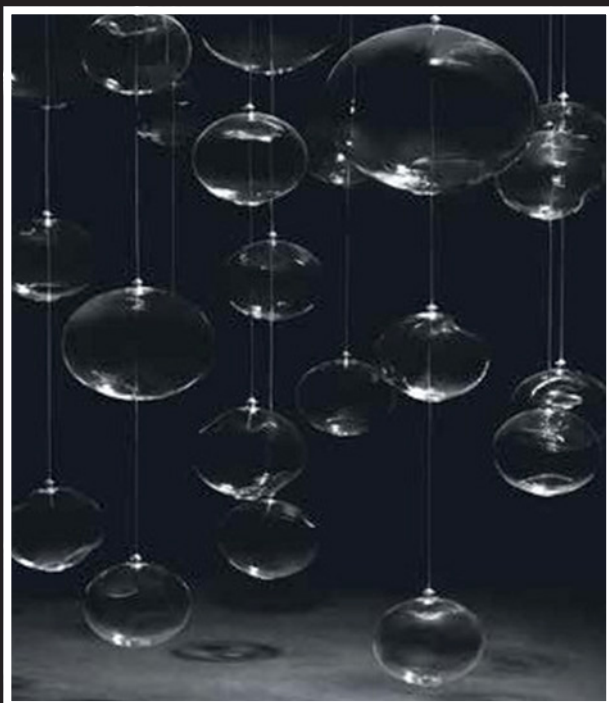


NEUFLIZE OBC

# NEUFLIZE OBJECTIF CROISSANCE NOVEMBRE 2024

Septembre 2017



COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

TITRES DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE.

PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ ALTERNATIF À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

ÉMETTEUR : Goldman Sachs International, London, UK.<sup>1</sup>

L'INVESTISSEUR SUPPORTE LE RISQUE DE DÉFAUT DE PAIEMENT, DE FAILLITE OU DE MISE EN RESOLUTION DE L'ÉMETTEUR

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 7 ANS (HORS CAS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ<sup>2</sup>).

L'INVESTISSEUR PREND UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL NON MESURABLE A PRIORI EN CAS DE SORTIE EN COURS DE VIE ALORS QUE LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE NE SONT PAS RÉUNIES.

ÉLIGIBILITÉ : CONTRAT D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION, COMPTE TITRES.

DANS LE CAS D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE, L'ENTREPRISE D'ASSURANCE NE S'ENGAGE QUE SUR LE NOMBRE D'UNITÉS DE COMPTE, MAIS PAS SUR LEUR VALEUR. LA VALEUR DE CES UNITÉS DE COMPTE, QUI REFLÈTE LA VALEUR D'ACTIFS SOUS-JACENTS, N'EST PAS GARANTIE, MAIS SUJETTE À DES FLUCTUATIONS À LA HAUSSE OU À LA BAISSÉ, DÉPENDANT EN PARTICULIER DE L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS. IL EST PRÉCISÉ QUE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE D'UNE PART, ET L'ÉMETTEUR D'AUTRE PART, SONT DES ENTITÉS JURIDIQUES INDÉPENDANTES.

- 1 Notations de crédit au 28 juillet 2017: Goldman Sachs International: Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch A: notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
- 2 Le remboursement automatique ne pourra se faire en tout état de cause avant la fin de la première année suivant la date d'émission du produit.



**Neuflize OBC**  
ABN AMRO

# Objectifs d'investissement

## NEUFLIZE OBJECTIF CROISSANCE NOVEMBRE 2024

**Important** : en cas d'entrée en secondaire, c'est-à-dire après la période de souscription, l'investisseur est invité à se renseigner sur le niveau de l'indice et de la barrière, fixée à 65 % du Niveau Initial de l'indice pour cette dernière, la probabilité d'atteindre la barrière pouvant être beaucoup plus élevée et par voie de conséquence, le risque d'une perte en capital être accru. Par ailleurs, les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 10/11/2017, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant du remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale des titres de créance de Neuflyze Objectif Croissance Novembre 2024, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, soit 1 000 euros. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent cette Valeur Nominale. Le produit est soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 10/11/2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 18/11/2024) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 10/11/2017 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les taux de rendement annuels sont calculés in fine pour chaque contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation et donc susceptibles de varier selon les contrats. **Ils sont présentés dans cette brochure, en net, en prenant comme hypothèse, pour les souscriptions via un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, un taux de frais de gestion de 1 % annuel.**

Avec Neuflyze Objectif Croissance Novembre 2024, l'investisseur privilégie un produit adossé aux marchés actions européens. Le remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**). L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs de l'indice.

À chaque Date d'évaluation semestrielle<sup>1</sup>, à partir de la fin du second semestre, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial (cours de clôture du 10 novembre 2017), le capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 3,15% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale, le 10 novembre 2017, soit 6,30% par année écoulée<sup>2</sup>. Le taux de rendement annuel net maximum est de 5,14%<sup>2</sup> (soit 6,14%<sup>2</sup> brut) dans le cas d'un remboursement à la première Date de remboursement anticipé<sup>1</sup>.

À la Date d'évaluation finale, le 11 novembre 2024 :

- en cas de baisse de l'indice de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial à la Date d'évaluation finale, et en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'indice.
- en cas de baisse de l'indice de moins de 35% mais de plus de 20% par rapport à son Niveau Initial à la Date d'évaluation finale, et en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, l'investisseur sera remboursé de l'intégralité du capital initial<sup>2</sup> (taux de rendement annuel net de -1%<sup>2</sup> et brut nul<sup>2</sup>).
- en cas de baisse de l'indice n'excédant pas 20% par rapport à son Niveau Initial à la Date d'évaluation finale, et en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, l'investisseur sera remboursé du capital et d'un gain de 14%<sup>1</sup> (soit 2% par année écoulée). Le taux de rendement annuel net est de 0,88%<sup>2</sup> (soit 1,88%<sup>2</sup> brut).
- en cas de hausse de l'indice par rapport à son Niveau Initial à la Date d'évaluation finale, et en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, l'investisseur sera remboursé du capital et d'un gain de 44,1%<sup>1</sup> (soit 6,30% par année écoulée). Le taux de rendement annuel net est de 4,34%<sup>2</sup> (soit 5,34%<sup>2</sup> brut). L'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.

Ce produit s'adresse :

- à tous les investisseurs avertis, personnes morales ou physiques, recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type « actions » (un investissement dans le produit présente un caractère très spéculatif, impliquant un haut niveau de risque; il ne saurait donc être envisagé que par des personnes pouvant se permettre de perdre l'intégralité du capital investi),
- aux clients de la Banque Neuflyze OBC souhaitant investir au sein d'un compte titres ou d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation en fonction de leur situation personnelle et dans les limites du respect des bornes de risque définies pour chaque profil par la Banque Neuflyze OBC. Votre banquier pourra analyser votre portefeuille et vous indiquer votre pourcentage d'exposition.

<sup>1</sup> Voir en page 11 pour le détail des dates.

<sup>2</sup> Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

---

# Objectifs d'investissement

---



## Avertissement

Neuflize Objectif Croissance Novembre 2024 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du produit. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. En effet, si vous revendez vos titres avant les dates de remboursement définies dans la formule, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée **et cette revente pourra générer une perte en capital qui pourra être supérieure à 35%, notamment si les conditions de marché sont défavorables à ce moment-là.**

En particulier, dans le cas d'une souscription à Neuflize Objectif Croissance Novembre 2024 sous la forme d'unités de compte intervenant dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce risque de perte en capital est notamment à apprécier en tenant compte du fait que le contrat d'assurance vie peut être dénoué par décès à tout moment ou en cas d'opérations au sein du contrat d'assurance vie ou de capitalisation entraînant le désinvestissement de l'unité de compte (arbitrage, rachat partiel ou total).

Le 18 novembre 2024, en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé, et si l'indice est en baisse de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial à la clôture du 11 novembre 2024, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de la totalité de la baisse de l'indice et reçoit à l'échéance le capital initial diminué de la baisse de l'indice.

# Détail du mécanisme de la formule

Les différents scénarii présentés dans ce document permettent d'illustrer le fonctionnement de la formule de calcul servant à déterminer le rendement du produit, en fonction des évolutions de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis). Le rendement du produit n'est lié à la réalisation de conditions que sur une seule classe d'actifs : les actions, dont l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) est représentatif. Il s'agit d'une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».

## Mécanisme automatique de remboursement anticipé semestriel :

À la fin de la première année, à chaque Date d'évaluation semestrielle, entre le 12 novembre 2018 et le 10 mai 2024, si l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau Initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation, 5 jours ouvrés après.

L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital ainsi qu'un gain de 3,15% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale<sup>1</sup> jusqu'à la date d'évaluation déclenchant le remboursement par anticipation (soit un gain de 6,30% par année écoulée). Le taux de rendement annuel net maximum est de 5,14%<sup>1</sup> (soit 6,14%<sup>1</sup> brut) dans le cas d'un remboursement à la première Date de remboursement anticipé.

Dans le cas contraire, le produit continue.

## Mécanisme de remboursement à l'échéance des 7 ans :

Si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment :

### Cas défavorable : en cas de baisse de l'indice excédant 35%

Si, à la Date d'évaluation finale, le 11 novembre 2024, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) baisse de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 18 novembre 2024, le capital initial diminué de la baisse de l'indice et subit une perte partielle ou totale en capital à l'échéance.

### Cas médian défavorable : en cas de baisse de l'indice de plus de 20% mais n'excédant pas 35%

Si, à la Date d'évaluation finale, le 11 novembre 2024, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) est en baisse de moins de 35% par rapport à son Niveau Initial mais de plus de 20% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 18 novembre 2024, l'intégralité du capital initial<sup>1</sup>. Le taux de rendement annuel net est alors égal à -1%<sup>1</sup> (soit un taux de rendement annuel brut nul<sup>1</sup>).

### Cas médian favorable : en cas de baisse de l'indice n'excédant pas 20%

Si, à la Date d'évaluation finale, le 11 novembre 2024, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) est en baisse n'excédant pas 20% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 18 novembre 2024, l'intégralité du capital initial ainsi qu'un gain de 14%<sup>1</sup> (soit un gain de 2%<sup>1</sup> par année écoulée). Le taux de rendement annuel net est alors égal à 0,88%<sup>1</sup> (soit 1,88%<sup>1</sup> brut).

### Cas favorable : en cas de hausse de l'indice

Si, à la Date d'évaluation finale, le 11 novembre 2024, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) est en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 18 novembre 2024, l'intégralité du capital initial ainsi qu'un gain de 44,1%<sup>1</sup> (soit un gain de 6,30%<sup>1</sup> par année écoulée). Le taux de rendement annuel net est alors égal à 4,34%<sup>1</sup> (soit 5,34%<sup>1</sup> brut).

---

# Avantages

---

- **Déclenchement d'un remboursement anticipé dès lors que l'indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial** à l'une des Dates d'évaluation semestrielle. L'investisseur bénéficie alors du remboursement du capital initial et d'un gain de 3,15% par semestre écoulé<sup>1</sup> depuis la Date d'évaluation initiale (soit 6,30% par année écoulée). Le retour sur investissement peut donc être potentiellement rapide.
  - **À l'issue des 7 ans**, en l'absence de remboursement anticipé et si l'indice est en baisse de moins de 35% mais de plus de 20% par rapport à son Niveau Initial le 11 novembre 2024, l'investisseur bénéficie du remboursement du capital initial. Le taux de rendement annuel net est alors égal à -1%<sup>1</sup> et brut nul<sup>1</sup>.
  - **Mécanisme coussin : à l'issue des 7 ans, en l'absence de remboursement anticipé et si l'indice est en baisse (jusqu'à 20% de baisse par rapport à son Niveau Initial le 11 novembre 2024), l'investisseur bénéficie du remboursement du capital initial majoré d'un gain de 14%<sup>1</sup>** (soit un gain de 2% par année écoulée). Le taux de rendement annuel est alors égal à 0,88%<sup>1</sup> net et 1,88%<sup>1</sup> brut.
- 

# Inconvénients

---

- **Risque de perte partielle ou totale en capital**
  - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
  - **Au terme des 7 ans** : en cas de baisse de l'indice de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 3,15% par semestre écoulé<sup>1</sup> depuis la Date d'évaluation initiale (soit 6,30% par année écoulée), même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement annuel net maximum de 5,14%<sup>1</sup> et brut de 6,14%<sup>1</sup>).
- **Dividendes versés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50® non réinvestis** : ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice; ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : le remboursement du produit peut être déclenché chaque semestre à partir du semestre 2, entre le 12 novembre 2018 et le 11 novembre 2024.
- **Conservation du produit** : les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 10 novembre 2017, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit), à la faillite, à la mise en résolution ou à un éventuel défaut de paiement de ce dernier (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : le rendement de Neuflyze Objectif Croissance Novembre 2024 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour des seuils de -20% et de -35%.

<sup>1</sup> Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

# Euro Stoxx 50<sup>®</sup> – dividendes non réinvestis

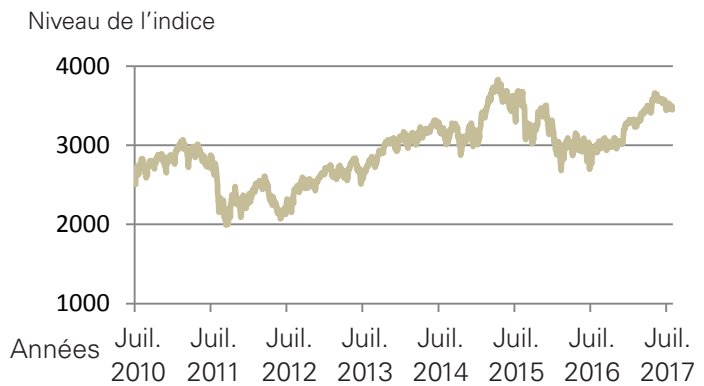
## Indice de référence des valeurs de la Zone Euro

LES PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (**dividendes non réinvestis**) est composé de 50 des premières capitalisations de la Zone Euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

**La performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice.**

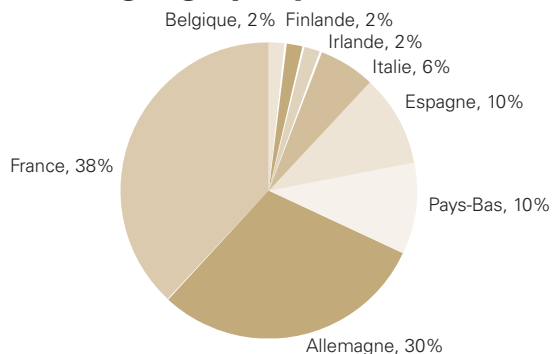
### Evolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (entre le 28 juillet 2010 et le 28 juillet 2017)



### Performances cumulées

Performance de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Euro Stoxx 50 <sup>®</sup> (dividendes non réinvestis)	16,91%	9,34%	48,17%	28,78%	25,37%

### Répartition géographique



# Scénario défavorable :

## Remboursement à l'échéance avec une perte en capital

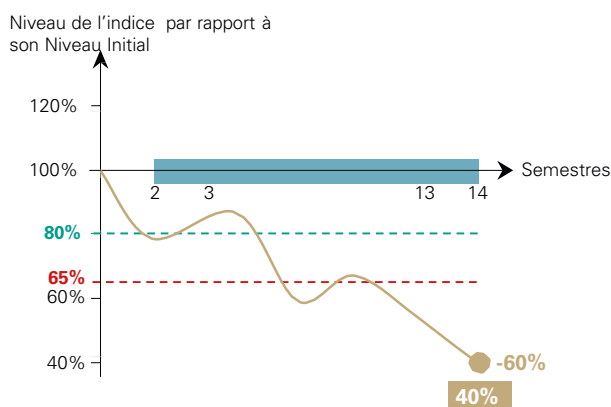
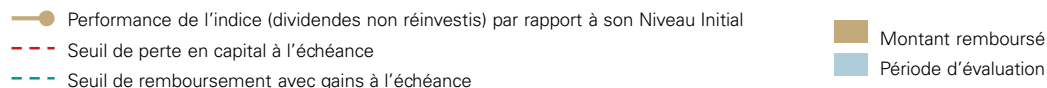
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

**Le rendement le plus défavorable se produit lorsque l'indice a clôturé en baisse de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial le 11 Novembre 2024 et a toujours été en baisse pendant la Période d'évaluation (du 12 novembre 2018 au 10 mai 2024).**

Dans l'exemple illustré ci-dessous, à l'issue des 7 ans, le 11 novembre 2024, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) enregistre une baisse de plus de 35% par rapport à son Niveau Initial (-60%). L'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la baisse de l'indice, soit 40% du capital initial(1), ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -13,22%<sup>1</sup> (soit -12,22%<sup>1</sup> brut).

L'investisseur subit ainsi une perte de 60% du capital initial.

Le taux de rendement est à comparer à celui d'un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) dont le taux de rendement annuel brut aurait été dans cet exemple de -12,22%, soit un taux de rendement annuel brut identique à celui de l'investissement dans le produit.



L'indice ne clôture pas en hausse par rapport à son Niveau Initial pendant la Période d'évaluation. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

À la Date d'évaluation finale, le 11 novembre 2024, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) clôture en baisse de 60% par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la baisse de l'indice, soit **40% du capital initial**<sup>1</sup>, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -13,22%<sup>1</sup> (soit un taux de rendement annuel brut de -12,22%, aussi égal à celui de l'indice). **Le rendement de Neuflyze Objectif Croissance Novembre 2024 est donc très sensible à une variation de l'indice autour du seuil de -35%. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la perte en capital peut être totale, en cas de scénario encore plus défavorable.**

<sup>1</sup> Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

# Scénario médian :

## Remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance

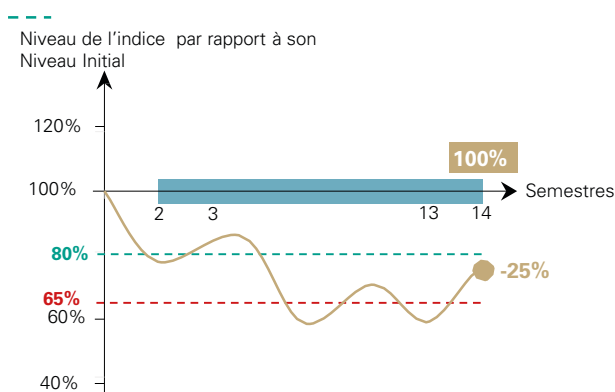
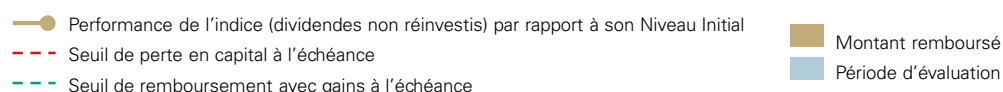
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice.

L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

**Dans l'exemple illustré ci-dessous, l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) a toujours été en baisse par rapport à son Niveau Initial pendant la Période d'évaluation mais n'a pas baissé de plus de 35% ni de moins de 20% (par exemple -25%) à l'issue de la 7ème année, le 11 novembre 2024.**

L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial<sup>1</sup> à l'échéance, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1%<sup>1</sup> (soit 0% brut<sup>1</sup>).

Le taux de rendement est à comparer à celui d'un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) dont le taux de rendement annuel brut aurait été dans cet exemple de -4,01%, soit un taux de rendement annuel brut inférieur à celui de l'investissement dans le produit.



L'indice ne clôture pas en hausse par rapport à son Niveau Initial pendant la Période d'évaluation. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à l'échéance.

À la Date d'évaluation finale, le 11 novembre 2024, l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) clôture en baisse de 25% par rapport à son Niveau Initial, au-dessus du seuil de perte en capital.

L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du capital initial**<sup>1</sup>, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1%<sup>1</sup> (soit 0% brut, supérieur à celui de l'indice, égal à -4,01%).



# Scénario favorable :

## Remboursement de l'intégralité du capital assorti d'un gain de 14% à l'échéance

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice.

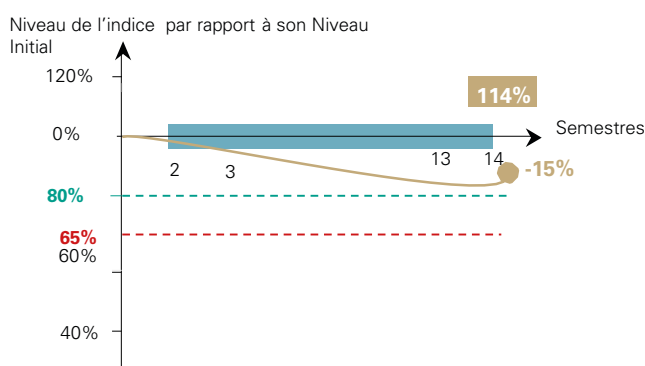
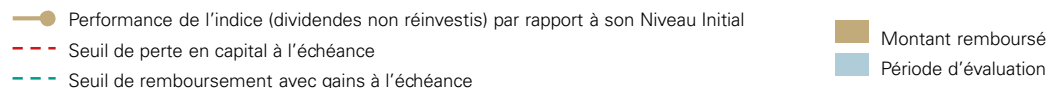
L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

**Dans l'exemple illustré ci-dessous, l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) a toujours été en baisse par rapport à son Niveau Initial pendant la Période d'évaluation mais n'a pas baissé de plus de 20% (par exemple - 15%) à l'issue de la 7<sup>ème</sup> année, le 11 novembre 2024.**

Le 11 novembre 2024, dernière Date d'évaluation semestrielle, on regarde le niveau de l'indice Euro Stoxx 50® par rapport à son Niveau Initial.

Si l'indice est en baisse mais n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur peut donc bénéficier d'un remboursement du capital initial majoré d'un gain de 1% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale, soit 114% du capital initial<sup>1</sup>, correspondant à un taux de rendement annuel net de 0,88%<sup>1</sup> (soit 1,88%<sup>1</sup> brut).

Le taux de rendement est à comparer à celui d'un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) dont le taux de rendement annuel brut aurait été dans cet exemple de -2,29%, soit un taux de rendement annuel brut inférieur à celui de l'investissement dans le produit, du fait du **mécanisme coussin**.



À la Date d'évaluation finale, le 11 novembre 2024, l'indice clôture en baisse de 15% par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit alors le capital initial augmenté d'un gain de 1% par semestre écoulé depuis la date d'évaluation initiale, soit **114% du capital initial**<sup>1</sup>, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 0,88%<sup>1</sup> (soit 1,88 % brut, supérieur à celui de l'indice égal -2,29%, du fait du **mécanisme coussin**).

<sup>1</sup> Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat et de réorientation d'épargne lié, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

# Scénario avec plafonnement des gains : Mécanisme automatique de remboursement anticipé activé à la deuxième Date d'évaluation semestrielle

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Du fait de son fonctionnement, le produit ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Toutefois, les illustrations ci-après permettent d'appréhender le comportement de la formule par rapport à un investissement direct dans un produit financier répliquant l'indice. L'ensemble des données sont présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au support d'investissement et hors effets des éventuels droits d'entrée et de sortie.

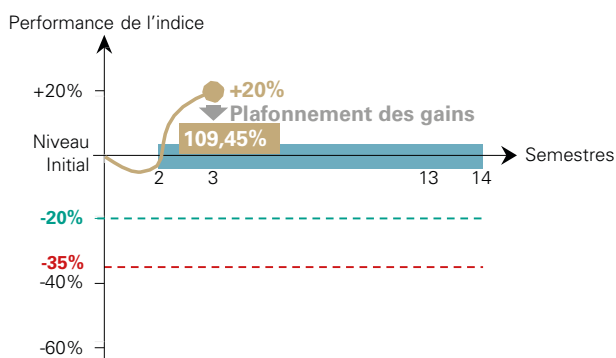
**Dans l'exemple illustré ci-dessous, à l'issue de la deuxième date de la Période d'évaluation, l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) est en hausse par rapport à son Niveau Initial, (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est activé automatiquement.**

Le 10 mai 2019, deuxième Date d'évaluation semestrielle, on regarde le niveau de l'indice Euro Stoxx 50® par rapport à son Niveau Initial.

Si l'indice est en hausse de 20% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur peut donc bénéficier d'un remboursement anticipé automatique du capital initial majoré d'un gain de 3,15% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale, soit 109,45% du capital initial<sup>1</sup>, correspondant à un taux de rendement annuel net de 5,12% (1) (soit 6,12% brut).

Le taux de rendement est à comparer à celui d'un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50® (**dividendes non réinvestis**) dont le taux de rendement annuel brut aurait été dans cet exemple de 12,74%, soit un taux de rendement annuel brut supérieur à celui de l'investissement dans le produit, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains**.

- Performance de l'indice (dividendes non réinvestis) par rapport à son Niveau Initial
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil de remboursement avec gains à l'échéance
- Montant remboursé
- Période d'évaluation



À la deuxième Date d'évaluation semestrielle, le 10 mai 2019 (semestre 3), l'indice clôture en hausse de 20% par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme anticipé est alors déclenché. L'investisseur reçoit alors le capital initial augmenté d'un gain de 3,15% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale, soit **109,45% du capital initial<sup>1</sup>**, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 5,12%<sup>1</sup> (soit 6,12%<sup>1</sup> brut, inférieur à celui de l'indice égal à 12,74%, **du fait du plafonnement des gains**).

# Caractéristiques financières de Neuflyze Objectif Croissance Novembre 2024

Type:	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance	
Émetteur:	Goldman Sachs International, London, UK <sup>1</sup> .	
Garant de la Formule	N/A	
Agent de Calcul:	Goldman Sachs International, London, UK, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.	
Sous-jacent:	Indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis). Code ISIN: EU0009658145.	
Devise:	Euro	
<b>Garantie en capital:</b>	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.</b>	
Date d'évaluation initiale:	10 novembre 2017	
Dates d'évaluation semestrielle:	12 novembre 2018 (Semestre 2) 10 mai 2019 (Semestre 3) 11 novembre 2019 (Semestre 4) 11 mai 2020 (Semestre 5) 10 novembre 2020 (Semestre 6) 10 mai 2021 (Semestre 7)	10 novembre 2021 (Semestre 8) 10 mai 2022 (Semestre 9) 10 novembre 2022 (Semestre 10) 10 mai 2023 (Semestre 11) 10 novembre 2023 (semestre 12) 10 mai 2024 (semestre 13)
Date d'évaluation finale:	11 novembre 2024 (Semestre 14)	
Dates de remboursement anticipé:	19 novembre 2018 (Semestre 2) 17 mai 2019 (Semestre 3) 18 novembre 2019 (Semestre 4) 18 mai 2020 (Semestre 5) 17 novembre 2020 (Semestre 6) 17 mai 2021 (Semestre 7)	17 novembre 2021 (Semestre 8) 17 mai 2022 (Semestre 9) 17 novembre 2022 (Semestre 10) 17 mai 2023 (Semestre 11) 17 novembre 2023 (Semestre 12) 17 mai 2024 (semestre 13)
Date d'échéance:	18 novembre 2024 (Semestre 14)	
Date d'émission:	4 septembre 2017	
Montant de l'Émission:	50 000 000 €	
Prix d'émission:	99,91% de la valeur nominale	
Valeur nominale:	1 000 €	
Période de souscription:	Du 4 septembre 2017 au 10 novembre 2017 Le prix de souscription progressera de façon constante durant cette Période, de 999,10 €, au 4 septembre 2017 à 1 000 € au 10 novembre 2017.	
Niveau Initial:	Cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) le 10 novembre 2017	
Souscription minimale initiale:	1 titre	
Gain conditionnel:	3,15% par semestre écoulé depuis la Date d'évaluation initiale (soit 6,30% par année écoulée)	
Valorisation:	Quotidienne	
Code ISIN:	XS1627836536	
Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation	
Droits d'entrée:	Néant	
Droits de sortie:	Néant	
Frais de sortie:	Néant	
Commissions de distribution:	En relation avec l'offre et la vente de ces titres de créances, l'Émetteur paiera au distributeur (Banque Neuflyze OBC) une commission de structuration maximale de 3,00% à la mise en place du produit, ainsi qu'une commission de distribution récurrente de 0,50% par an. L'investisseur reconnaît et accepte que de telles commissions soient retenues par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès de la Banque Neuflyze OBC ou de Goldman Sachs International sur demande. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.	
Règlement livraison:	Euroclear	
Cotation:	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)	
Publication de la valorisation des titres:	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Reuters et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.	
Double valorisation:	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, London, UK, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 10/11/2017 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, London, UK: Thomson Reuters Pricing Services.	
Liquidité:	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le «Rachat par Goldman Sachs International» dans les avertissements en page 13.	

1 Notations de crédit au 31 juillet 2017: Goldman Sachs International, London, UK (S&P: A+, Moody's: A1, Fitch: A). Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

2 Ces frais ne tiennent pas compte des prélèvements fiscaux et sociaux éventuellement dus.

# Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus de Base du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit, lequel comporte les risques suivants non limitatifs.

**Risque de crédit:** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur ou son incapacité à effectuer les paiements liés au produit pour quelque raison que ce soit peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. La détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur est susceptible de réduire la valeur de marché du produit.

**Risque de marché:** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité:** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de perte en capital:** Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Événements exceptionnels affectant les sous-jacents:** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée: Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur:** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

**RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA «DIRECTIVE»):** Depuis le 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte totale ou partielle du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur peut être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente.

**Disponibilité du Prospectus:** Le produit «NEULIZE OBJECTIF CROISSANCE NOVEMBRE 2024» décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms) se rattachant au prospectus de base en date du 16 Novembre 2016, conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg («CSSF»). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 4 Septembre 2017 (ensemble, le «Prospectus») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International <http://www.goldmansachs-bourse.fr/>.

**CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT:** Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Goldman Sachs International ni de la Banque Neulize OBC et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

**HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES:** l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

**INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS:** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

---

# Avertissement

---

**AGRÈMENT:** Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

**Risque de sortie sur le marché secondaire:** En cas de revente du produit avant l'échéance ou avant la Date de remboursement anticipé, selon le cas, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors notamment des conditions de marché en vigueur, des conditions de liquidité du sous-jacent et des opérations de couverture de Goldman Sachs International. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).

**Risque de conflit d'intérêts potentiels:** L'Émetteur et l'Agent de Calcul étant des entités faisant partie du groupe Goldman Sachs International, cette situation peut potentiellement créer un risque de conflits d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés sont gérés conformément à la réglementation applicable.

**RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL:** L'Émetteur prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et un prix de vente pour ce produit sur un intervalle de temps régulier. Cependant, l'Émetteur ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat ou de prix de vente de ce produit, et l'Émetteur n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. Les investisseurs potentiels ne doivent pas s'appuyer sur leur capacité à vendre ce produit à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations particulières de marché, pendant lesquelles l'Émetteur est incapable de conclure des opérations de couverture, ou lorsqu'il est très difficile de conclure de telles opérations, la fourchette achat-vente de 1% peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur.

**RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE:** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

**RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:** LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 «U.S SECURITIES ACT OF 1933», TELLE QUE MODIFIÉE («LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE «U.S. PERSON» (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S «REG S» DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Restrictions permanentes de vente en Grande-Bretagne à des clients non-professionnels.

**INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES:** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**DONNÉES DE MARCHÉ:** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ce document ne constitue pas une proposition ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, ni Goldman Sachs International ni la Banque Neufilze OBC ne pourront être tenus responsables des conséquences financières résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Goldman Sachs International, à leur propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

# Avertissement



Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tout autre professionnel compétent. En outre, avant toute décision d'investissement, vous devez vous être assurés que ces investissements correspondent à vos objectifs d'investissement en fonction de votre expérience, de votre situation patrimoniale et de la nécessité de diversifier vos placements. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, ni la Banque Neuflyze OBC, ni l'Emetteur ne pourront être tenues responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit.

Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Information sur les commissions :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicable, le Distributeur (Banque Neuflyze OBC) est tenu d'informer les investisseurs potentiels de toute commission que Goldman Sachs International paye au Distributeur, ce dernier sera seul responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

---

# Informations importantes

---



**Avertissement sur l'indice :** STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro Stoxx 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro Stoxx 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro Stoxx 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

**L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.** Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

## Banque Neuflyze OBC

SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 383 507 453 euros. Siège social : 3 avenue Hoche – 75008 Paris

552 003 261 RCS Paris – numéro ORIAS : 07025 717

Agréée en tant qu'établissement de crédit par le CECEI, 61 rue Taitbout – 75436 PARIS Cedex 09

Téléphone : + 33 (1) 56 21 70 00

Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n°T14364 délivrée par le Préfet de Police; engagement de non détention de fonds, absence de garant financière.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

Dans le respect de son engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la Banque Neuflyze OBC s'emploie à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Elle réalise ainsi l'ensemble de ses supports d'édition avec du papier recyclable, ce qui participe à garantir un bilan carbone neutre.

[www.neuflyzeobc.fr](http://www.neuflyzeobc.fr)